ANX334 · ANNEXES DÉDIÉES

Les traditions religieuses face à l'enseignement de Jésus : fidélité aux Écritures et résistance au changement

1.1. Une controverse révélatrice La question posée à Jésus dans Matthieu 9.14 concerne le jeûne. Les disciples de Jean-Baptiste demandent pourquoi eux-mêmes et les pharisiens…

LECTURE
41 min

RÉFÉRENCES
43

LIVRES CITÉS
15

PUBLIÉE
18/11/2026

MISE À JOUR
18/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. La question des traditions dans le ministère de Jésus 2
2. Le jeûne dans la loi de Moïse 3
3. Les pratiques de jeûne à l'époque de Jésus 4
4. Marc 7.1-13 : les traditions des anciens 5
5. L'exemple du corban 6
6. Matthieu 15.1-9 : un témoignage parallèle 7
7. Les traditions et le sabbat 8
8. Jésus et l'accomplissement de la loi 9
9. Luc 5.39 et l'attachement aux habitudes 10
10. Les traditions dans les communautés chrétiennes 11
11. Comment distinguer une tradition légitime d'une tradition problématique ? 12
12. Tableau comparatif : commandements, pratiques et traditions 14
13. Les conséquences pour l'interprétation des paraboles 14
14. Conclusion de l'annexe 15
Lexique 17

1. La question des traditions dans le ministère de Jésus

1.1. Une controverse révélatrice

La question posée à Jésus dans Matthieu 9.14 concerne le jeûne.

Les disciples de Jean-Baptiste demandent pourquoi eux-mêmes et les pharisiens jeûnent, tandis que les disciples de Jésus ne pratiquent pas le jeûne de la même manière.

Cette interrogation révèle l'existence de pratiques religieuses différentes.

Elle montre également que certains usages étaient suffisamment établis pour servir de référence dans l'évaluation de la conduite d'un maître et de ses disciples.

Jésus ne répond pas en condamnant immédiatement ces pratiques.

Il explique que la présence de l'époux constitue une situation particulière.

Cette réponse établit une distinction essentielle entre une pratique religieuse et les circonstances dans lesquelles elle doit être accomplie.

1.2. Une tradition n'est pas nécessairement mauvaise

Le terme « tradition » désigne une pratique, un enseignement ou un usage transmis.

Dans le domaine religieux, une tradition peut contribuer à préserver une mémoire collective ou à

organiser la vie d'une communauté.

Elle n'est donc pas nécessairement contraire à la volonté de Dieu.

Cependant, son ancienneté ne suffit pas à établir son autorité divine.

Une tradition peut être utile sans constituer un commandement biblique.

Elle peut également devenir problématique lorsqu'elle est imposée comme une obligation que Dieu n'a pas prescrite.

L'enseignement de Jésus invite précisément à distinguer ces situations.

1.3. La différence entre commandement et usage

Les Écritures présentent des commandements explicitement donnés par Dieu.

Elles rapportent également des pratiques adoptées par des personnes ou des communautés.

Ces deux catégories ne possèdent pas automatiquement la même autorité.

Une pratique peut être légitime sans être obligatoire pour tous.

Inversement, une tradition peut devenir contraire à la volonté divine lorsqu'elle conduit à négliger un commandement.

Cette distinction apparaît clairement dans les controverses entre Jésus et certains responsables religieux.

Elle constitue un principe important pour comprendre les paraboles du vêtement et des outres.

2. Le jeûne dans la loi de Moïse

2.1. Le jour des expiations

Lévitique 16.29-31 prescrit au peuple de s'humilier lors du jour des expiations.

Lévitique 23.27-32 reprend cette obligation.

La tradition juive comprend cette humiliation comme impliquant notamment le jeûne.

Le jour des expiations, ou *Yom Kippour*, occupe une place particulière dans le calendrier religieux d'Israël.

Il ne doit pas être confondu avec les jeûnes volontaires ou les pratiques régulières développées ultérieurement.

Cette distinction permet de comprendre que tous les jeûnes mentionnés dans les Écritures ne possèdent pas la même origine.

2.2. Les jeûnes liés aux événements historiques

L'Ancien Testament rapporte plusieurs jeûnes associés à des situations particulières.

Dans 2 Samuel 12.16, David jeûne pendant la maladie de son enfant.

Esdras 8.21-23 rapporte un jeûne proclamé avant un voyage.

Esther 4.16 présente un jeûne demandé dans une situation de danger.

Ces pratiques ne correspondent pas toutes à une obligation annuelle fixée par la loi de Moïse.

Elles répondent à des circonstances particulières.

Le jeûne peut ainsi exprimer l'affliction, la repentance ou une démarche de supplication.

2.3. Les jeûnes commémoratifs

Zacharie 7.3-5 mentionne des jeûnes observés au cours de certaines périodes de l'année.

Zacharie 8.19 évoque les jeûnes des quatrième, cinquième, septième et dixième mois.

Ces pratiques sont associées à l'histoire douloureuse de Jérusalem et de Juda.

Elles montrent que des jeûnes commémoratifs se sont développés dans la vie religieuse du peuple.

Leur existence ne signifie pas qu'ils appartenaient tous aux prescriptions initiales de la loi mosaïque.

Il faut donc distinguer leur origine historique de celle des commandements donnés au Sinaï.

3. Les pratiques de jeûne à l'époque de Jésus

3.1. Le jeûne des pharisiens

Luc 18.12 rapporte la déclaration d'un pharisien :

« Je jeûne deux fois la semaine. »

Cette affirmation apparaît dans une parabole dénonçant la confiance en sa propre justice.

Elle montre qu'un jeûne pratiqué deux fois par semaine était connu dans le milieu religieux représenté.

Cependant, elle ne permet pas d'affirmer que tous les pharisiens observaient exactement cette fréquence.

Elle ne permet pas non plus d'établir que cette pratique constituait une obligation de la loi mosaïque.

Le passage témoigne d'un usage religieux régulier.

La critique de Jésus concerne l'orgueil du personnage et le mépris qu'il manifeste envers les autres.

3.2. Le jeûne des disciples de Jean-Baptiste

Matthieu 9.14 indique que les disciples de Jean pratiquent le jeûne.

Luc 5.33 précise qu'ils jeûnent fréquemment et font des prières.

Ces indications correspondent au caractère préparatoire du ministère de Jean.

Jean-Baptiste appelle Israël à la repentance.

Il annonce la proximité du royaume des cieux.

Cependant, les Évangiles ne fournissent pas un calendrier détaillé des jeûnes observés par ses disciples.

Il serait donc imprudent de leur attribuer avec certitude toutes les pratiques connues dans d'autres groupes religieux.

3.3. Le comportement des disciples de Jésus

Les disciples de Jésus ne pratiquent pas le jeûne de la même manière pendant la présence de leur maître.

Cette différence attire l'attention.

Jésus l'explique par l'image de l'époux.

La situation n'est pas identique à celle des disciples de Jean.

Jean prépare la venue du Messie.

Jésus est le Messie dont la présence constitue l'accomplissement de cette préparation.

La différence entre les pratiques correspond donc à une différence dans la situation historique et spirituelle.

Elle ne signifie pas que l'enseignement de Jean était mauvais.

4. Marc 7.1-13 : les traditions des anciens

4.1. La question du lavage des mains

Marc 7.1-5 rapporte une controverse concernant les disciples de Jésus.

Certains pharisiens et scribes constatent qu'ils prennent leur repas sans suivre les pratiques traditionnelles de lavage des mains.

Le passage ne concerne pas principalement l'hygiène.

Il porte sur une pratique de purification rituelle.

Les interlocuteurs demandent pourquoi les disciples ne suivent pas la tradition des anciens.

Cette question ressemble, par sa structure, à celle concernant le jeûne.

Dans les deux cas, une pratique religieuse établie sert de référence pour évaluer la conduite des disciples de Jésus.

4.2. La réponse de Jésus

Jésus répond en citant Esaïe 29.13.

Il dénonce une forme de religion dans laquelle les lèvres honorent Dieu tandis que le cœur demeure éloigné de lui.

Marc 7.7 rapporte cette déclaration :

« C'est en vain qu'ils m'honorent, en donnant des préceptes qui sont des commandements d'hommes. »

La critique concerne l'autorité accordée à certaines prescriptions humaines.

Jésus ne condamne pas toute transmission d'un usage.

Il dénonce le fait d'enseigner des commandements humains comme s'ils possédaient l'autorité des commandements divins.

Cette distinction est fondamentale.

4.3. Le danger de substituer la tradition au commandement

Marc 7.8 présente une opposition entre le commandement de Dieu et la tradition des hommes.

Jésus reproche à ses interlocuteurs de négliger le premier au profit de la seconde.

Le problème n'est donc pas simplement l'existence d'une tradition.

Il concerne la place qu'elle occupe.

Lorsqu'un usage humain devient plus important qu'un commandement divin, l'ordre des autorités est inversé.

La fidélité religieuse peut alors devenir apparente.

Une pratique présentée comme pieuse peut conduire à une désobéissance réelle.

5. L'exemple du corban

5.1. Le commandement d'honorer ses parents

Dans Marc 7.9-13, Jésus présente un exemple précis.

Il rappelle le commandement d'honorer son père et sa mère.

Ce commandement apparaît notamment dans Exode 20.12 et Deutéronome 5.16.

Il appartient aux prescriptions fondamentales de l'alliance mosaïque.

Jésus montre ensuite comment une tradition peut conduire à contourner cette obligation.

5.2. La déclaration de corban

Le terme *corban* désigne une offrande ou un bien consacré à Dieu.

Dans le cas dénoncé par Jésus, une personne peut déclarer consacré à Dieu un bien qui aurait pu servir à aider ses parents.

Cette déclaration est utilisée pour justifier le refus de leur apporter une assistance.

Le problème réside dans l'utilisation d'un engagement religieux pour éviter une responsabilité familiale.

Jésus dénonce cette pratique.

Elle donne une apparence de piété à une conduite qui contredit le commandement divin.

5.3. Une tradition qui annule la parole de Dieu

Marc 7.13 présente la conclusion de Jésus.

Il reproche à ses interlocuteurs d'annuler la parole de Dieu par leur tradition.

Cette déclaration constitue l'un des enseignements les plus explicites des Évangiles sur les limites de l'autorité des traditions religieuses.

Une tradition ne peut être considérée comme légitime lorsqu'elle conduit à désobéir à Dieu.

Le respect d'une pratique ancienne ne suffit pas à justifier son maintien.

Elle doit être examinée à la lumière des Écritures.

6. Matthieu 15.1-9 : un témoignage parallèle

6.1. La même controverse

Matthieu 15.1-9 rapporte également la question du lavage des mains et de la tradition des anciens.

Les pharisiens et les scribes demandent pourquoi les disciples de Jésus transgressent cette tradition.

Jésus répond en posant une autre question.

Pourquoi ses interlocuteurs transgressent-ils le commandement de Dieu au profit de leur tradition ?

Cette réponse établit clairement le critère d'évaluation.

L'autorité de la parole divine prime sur celle des usages humains.

6.2. La portée de la citation d'Ésaïe

Matthieu 15.8-9 reprend Esaïe 29.13.

Le passage oppose l'hommage extérieur à la disposition du cœur.

Il montre que la pratique religieuse peut devenir trompeuse lorsqu'elle n'exprime pas une fidélité réelle à Dieu.

Cette critique rejoint l'enseignement sur le jeûne dans Matthieu 6.16-18.

Dans les deux passages, Jésus refuse une piété qui se limite à des manifestations extérieures.

La sincérité et l'obéissance demeurent essentielles.

7. Les traditions et le sabbat

7.1. Une autre série de controverses

Les Évangiles rapportent plusieurs discussions concernant le sabbat.

Marc 2.23-28 présente une controverse liée aux épis arrachés par les disciples.

Marc 3.1-6 rapporte une guérison accomplie un jour de sabbat.

Ces passages montrent que les pratiques religieuses pouvaient susciter des désaccords sur la manière d'appliquer les commandements.

Cependant, la question du sabbat doit être distinguée de celle du jeûne.

Le sabbat appartient explicitement aux commandements de la loi mosaïque.

Les controverses concernent notamment son interprétation et son application.

7.2. Le sabbat fait pour l'homme

Marc 2.27 rapporte cette déclaration de Jésus :

« Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat. »

Cette parole souligne la finalité bénéfique de cette institution.

Jésus refuse une interprétation qui transforme le commandement en une contrainte contraire à son intention.

Il ne présente pas le sabbat comme une erreur divine.

Il rappelle la place de l'être humain dans la compréhension de cette institution.

Le passage montre qu'une fidélité véritable exige de comprendre le sens des commandements.

7.3. La miséricorde et l'application des prescriptions

Dans Matthieu 12.7, Jésus cite Osée 6.6 :

« Je prends plaisir à la miséricorde, et non aux sacrifices. »

Cette déclaration apparaît dans une controverse concernant le sabbat.

Elle souligne que les prescriptions religieuses doivent être comprises à la lumière des priorités révélées par Dieu.

La miséricorde ne constitue pas une invention opposée à l'Ancien Testament.

Elle appartient déjà à l'enseignement prophétique.

Jésus rappelle donc une vérité présente dans les Écritures.

Cette observation confirme que son enseignement ne consiste pas à remplacer arbitrairement l'ancienne révélation.

Il en manifeste la véritable portée.

8. Jésus et l'accomplissement de la loi

8.1. Matthieu 5.17 : une déclaration fondamentale

Jésus affirme :

« Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. »

Cette déclaration constitue un principe essentiel pour comprendre son attitude envers les traditions.

Jésus distingue implicitement la révélation divine des interprétations humaines qui peuvent l'entourer.

Il ne présente pas son ministère comme une opposition à la volonté de Dieu révélée dans les Écritures.

Il affirme au contraire qu'il vient accomplir la loi et les prophètes.

8.2. L'accomplissement ne signifie pas une simple répétition

Accomplir ne signifie pas nécessairement maintenir toutes les institutions dans leurs formes antérieures.

Le Nouveau Testament montre que l'œuvre du Christ donne leur accomplissement à plusieurs réalités annoncées ou préfigurées dans l'Ancien Testament.

L'épître aux Hébreux développe particulièrement cette perspective concernant le sacerdoce et les sacrifices.

Hébreux 10.1 présente la loi comme possédant une ombre des biens à venir.

Hébreux 10.10 souligne l'efficacité du sacrifice de Jésus-Christ.

L'accomplissement implique donc une continuité dans le dessein de Dieu, mais également une transformation réelle de certaines institutions.

Cette distinction permet de comprendre la nouveauté messianique sans condamner la révélation antérieure.

8.3. Les traditions ne possèdent pas toutes la même autorité

Une tradition développée par une communauté ne peut pas être automatiquement assimilée à un commandement divin.

La distinction demeure valable même lorsque la tradition est ancienne et largement respectée.

Jésus montre que certaines pratiques humaines peuvent devenir des obstacles à l'obéissance.

Cependant, il ne condamne pas toute forme d'organisation ou de transmission religieuse.

Le critère demeure la fidélité à la volonté de Dieu.

9. Luc 5.39 et l'attachement aux habitudes

9.1. La préférence pour le vin vieux

Luc 5.39 rapporte que celui qui a bu du vin vieux ne désire pas immédiatement du vin nouveau.

Il estime que le vieux est bon.

Cette déclaration complète les comparaisons du vêtement et des outres.

Elle introduit la question de la préférence humaine.

Une personne peut être satisfaite de ce qu'elle connaît déjà.

Elle peut donc ne pas éprouver le désir d'accueillir une nouveauté.

9.2. Une illustration de la résistance au changement

Dans le contexte de la controverse sur le jeûne, cette parole peut éclairer l'attachement à certaines pratiques religieuses.

Les interlocuteurs de Jésus connaissent des usages établis.

Ils les considèrent comme des références.

La conduite différente des disciples de Jésus suscite leur interrogation.

La préférence pour le vin vieux peut illustrer cette difficulté à accueillir une situation nouvelle.

Cependant, le texte ne permet pas d'affirmer que toute personne attachée à une pratique ancienne s'oppose volontairement à Dieu.

Il décrit une disposition humaine qui peut influencer le jugement.

9.3. Une nouveauté qui doit être évaluée

Luc 5.39 ne signifie pas que toute nouveauté serait nécessairement bonne.

Une pratique récente peut également être contraire aux Écritures.

L'ancienneté ne constitue pas un critère suffisant de vérité.

La nouveauté non plus.

Dans le contexte des Évangiles, la nouveauté possède une valeur particulière parce qu'elle est liée à la venue de Jésus.

C'est la personne du Messie qui donne son sens à l'enseignement.

Il serait donc incorrect d'utiliser la parabole pour justifier indistinctement toutes les innovations religieuses.

10. Les traditions dans les communautés chrétiennes

10.1. Le sens positif de la transmission apostolique

Le Nouveau Testament utilise également le vocabulaire de la tradition dans un sens positif.

Dans 2 Thessaloniciens 2.15, Paul exhorte les croyants à demeurer fermes et à retenir les instructions reçues.

Le passage concerne les enseignements transmis par les apôtres.

Il ne s'agit pas de simples usages humains indépendants de la révélation.

Cette distinction est importante.

Le mot « tradition » ne possède pas toujours une valeur négative.

Sa portée dépend de l'origine et du contenu de ce qui est transmis.

10.2. 1 Corinthiens 11.2 : les instructions transmises

Paul félicite les Corinthiens de retenir les instructions qu'il leur a transmises.

Le passage montre que les premières communautés recevaient un enseignement apostolique destiné à orienter leur vie.

Cette transmission possédait une autorité liée à la mission des apôtres.

Elle ne doit pas être confondue avec toutes les pratiques apparues ultérieurement dans l'histoire des communautés chrétiennes.

Une tradition ecclésiastique peut être utile.

Cependant, son existence ne suffit pas à lui conférer automatiquement la même autorité qu'à l'enseignement apostolique.

10.3. Le danger des prescriptions humaines

Colossiens 2.20-23 met en garde contre certaines prescriptions religieuses fondées sur des règles humaines.

Paul évoque des interdictions concernant des choses matérielles.

Il souligne que ces pratiques peuvent présenter une apparence de sagesse sans posséder l'efficacité spirituelle qu'on leur attribue.

Le passage ne condamne pas toute discipline personnelle.

Il dénonce la confiance excessive accordée à des prescriptions humaines.

Cette mise en garde rejoint les enseignements de Jésus.

Une pratique religieuse ne devient pas spirituellement efficace simplement parce qu'elle impose une privation ou une contrainte.

11. Comment distinguer une tradition légitime d'une tradition problématique ?

11.1. Examiner son fondement biblique

La première question concerne l'origine de la pratique.

Est-elle explicitement prescrite par les Écritures ?

Est-elle présentée comme un exemple sans obligation générale ?

Résulte-t-elle d'un usage développé ultérieurement ?

Ces distinctions permettent de préciser son degré d'autorité.

Une pratique peut être utile sans être imposée à tous.

Cependant, elle ne doit pas être présentée comme un commandement divin lorsqu'aucun texte ne lui attribue cette autorité.

11.2. Examiner sa conformité aux commandements de Dieu

Une tradition devient problématique lorsqu'elle conduit à négliger ou à transgresser un commandement.

L'exemple du corban dans Marc 7.9-13 illustre ce danger.

Une pratique religieuse est utilisée pour contourner l'obligation d'honorer ses parents.

Jésus dénonce cette inversion.

Le critère de conformité à la parole de Dieu demeure donc fondamental.

11.3. Examiner la place accordée à la pratique

Une tradition peut également devenir problématique lorsqu'elle occupe une place disproportionnée.

Une pratique secondaire peut être présentée comme un critère décisif de fidélité à Dieu.

Elle peut alors conduire à juger injustement ceux qui ne l'observent pas.

La parabole du pharisien et du publicain, dans Luc 18.9-14, montre ce danger.

Le pharisien mentionne ses jeûnes parmi les éléments sur lesquels il fonde sa confiance.

Jésus dénonce cette attitude.

La pratique religieuse ne doit pas devenir un instrument d'orgueil.

11.4. Examiner ses conséquences spirituelles

Une tradition peut favoriser la prière, l'enseignement ou la vie communautaire.

Elle peut également devenir une source de division, de contrainte injustifiée ou d'orgueil.

Ses conséquences doivent être examinées.

Cependant, l'utilité apparente d'une pratique ne suffit pas à établir sa légitimité.

Une tradition doit être conforme aux Écritures.

Elle doit également être exercée dans une disposition de foi, d'humilité et d'amour.

12. Tableau comparatif : commandements, pratiques et traditions

PRATIQUE OU ENSEIGNEMENT	FONDEMENT BIBLIQUE	NATURE	OBSERVATION
Jour des expiations	Lévitique 16 ; 23	Prescription de l'alliance mosaïque	Humiliation du peuple devant Dieu
Jeûnes liés à des circonstances particulières	Esdras 8 ; Esther 4 ; Daniel 9	Pratiques circonstancielles	Supplication, repentance ou affliction
Jeûne deux fois par semaine	Luc 18.12	Pratique religieuse mentionnée dans une parabole	Ne constitue pas une obligation universelle
Lavage rituel des mains avant les repas	Marc 7.1-5	Tradition des anciens	Contestée lorsqu'elle reçoit une autorité excessive
Corban utilisé pour éviter l'aide aux parents	Marc 7.9-13	Usage religieux détourné	Condamné parce qu'il annule un commandement
Jeûne des disciples après l'enlèvement de l'époux	Matthieu 9.15	Pratique annoncée par Jésus	Sa fréquence n'est pas précisée
Jeûne lors de l'envoi missionnaire	Actes 13.2-3	Pratique apostolique	Associé à la prière et à la consécration
Jeûne lors de l'établissement des anciens	Actes 14.23	Pratique apostolique	Associé à la recommandation au Seigneur
Transmission de l'enseignement apostolique	2 Thessaloniciens 2.15	Instruction apostolique	Doit être conservée fidèlement
Prescriptions humaines présentées comme spirituellement décisives	Colossiens 2.20-23	Règles humaines	Mise en garde contre leur apparence trompeuse de sagesse

Ce tableau montre que les pratiques religieuses mentionnées dans la Bible possèdent des origines et des fonctions différentes.

Elles ne doivent pas être placées indistinctement au même niveau d'autorité.

13. Les conséquences pour l'interprétation des paraboles

13.1. Le vieux vêtement ne représente pas nécessairement la loi de Moïse

Dans Matthieu 9.16, Marc 2.21 et Luc 5.36, Jésus utilise l'image du vêtement ancien.

Cependant, il ne déclare pas explicitement que ce vêtement représente la loi mosaïque.

Une telle identification constitue une interprétation.

Elle ne doit pas être présentée comme une définition donnée par Jésus.

Le contexte concerne les pratiques de jeûne et la nouveauté de sa présence.

La comparaison montre qu'une association inadaptée peut provoquer une détérioration.

Elle ne constitue pas une condamnation générale de l'Ancien Testament.

13.2. Les vieilles outres ne représentent pas nécessairement les pharisiens

De même, Jésus ne précise pas que les vieilles outres représentent les pharisiens ou le judaïsme dans son ensemble.

Cette identification serait particulièrement problématique si elle conduisait à présenter tout Israël comme incapable d'accueillir le Messie.

Les Évangiles montrent au contraire que de nombreux Juifs ont reconnu Jésus.

Les apôtres eux-mêmes appartiennent au peuple d'Israël.

Actes 2 rapporte l'accueil de la prédication de Pierre par plusieurs milliers de personnes à Jérusalem.

Il faut donc éviter une interprétation qui transformerait la comparaison en jugement collectif contre le peuple juif.

13.3. La nouveauté concerne d'abord la venue du Messie

La clé de l'enseignement demeure l'image de l'époux.

Jésus explique que sa présence constitue une situation particulière.

Les comparaisons du vêtement et des outres développent ensuite les conséquences de cette nouveauté.

La question principale n'est donc pas de déterminer quelles traditions doivent être systématiquement supprimées.

Elle consiste à reconnaître la place unique du Messie dans l'histoire du salut.

Les pratiques religieuses doivent être comprises à la lumière de cette réalité.

14. Conclusion de l'annexe

Les controverses entre Jésus et certains responsables religieux montrent que la question des traditions occupait une place importante dans son ministère.

Le problème ne résidait pas nécessairement dans l'existence de pratiques anciennes.

Il concernait l'autorité qui leur était attribuée et la manière dont elles étaient observées.

Jésus ne condamne pas toute tradition.

Il dénonce les prescriptions humaines lorsqu'elles prennent la place des commandements de Dieu.

Marc 7.1-13 en fournit un exemple particulièrement clair.

La pratique du corban pouvait être utilisée pour éviter l'obligation d'honorer ses parents.

Jésus montre qu'une tradition religieuse ne peut justifier la transgression de la parole divine.

La controverse sur le jeûne présente une situation différente.

Les disciples de Jean et les pharisiens observent certaines pratiques.

Les disciples de Jésus ne les suivent pas de la même manière.

Jésus explique cette différence par la présence de l'époux.

La nouveauté ne réside donc pas simplement dans l'abandon d'une habitude.

Elle provient de la venue du Messie.

Luc 5.39 complète cette perspective en montrant que l'attachement à ce qui est familier peut rendre difficile l'accueil d'une réalité nouvelle.

Cependant, cette observation ne signifie pas que toute tradition ancienne serait mauvaise ni que toute innovation serait légitime.

Le critère fondamental demeure la fidélité à Dieu et à sa parole.

Les Écritures permettent ainsi de distinguer les commandements divins, les pratiques apostoliques et les traditions humaines.

Cette distinction protège la vie religieuse contre deux dangers opposés : le rejet injustifié de ce qui est ancien et l'attribution d'une autorité divine à des usages qui ne la possèdent pas.

L'enseignement de Jésus montre ainsi que la fidélité à Dieu ne consiste ni à conserver toutes les traditions sans examen, ni à rechercher systématiquement la nouveauté, mais à reconnaître l'autorité des Écritures et l'accomplissement des promesses divines dans la personne du Messie.

LEXIQUE

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

Les pharisiens — Les Pharisiens, apparus après la révolte des Maccabées (165 av. J.-C.), étaient un groupe religieux influent du judaïsme antique. Attachés à la Torah écrite et orale, ils croyaient en la résurrection et restaient proches du peuple. Souvent en conflit avec Jésus dans les Évangiles, ils ont néanmoins donné des figures comme Nicodème et Joseph d'Arimathée. Leurs enseignements ont fondé le judaïsme rabbinique après la destruction du Temple en 70 ap. J.-C.
INF002 · https://schilo.org/inf002-les-pharisiens/

Le sabbat — Le sabbat est un jour de repos et de sanctification dans la tradition juive, observé du vendredi soir au samedi soir. Commandement Biblique : Le sabbat est l'un des Dix Commandements donnés par Dieu à Moïse sur le mont Sinaï.
INF089 · https://schilo.org/inf089-le-sabbat/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX333 - Les trois récits synoptiques : comparaison, complémentarité et harmonisation de l'enseignement de Jésus https://schilo.org/anx333-les-trois-recits-synoptiques-comparaison-complementarite-et-harmonisation-de-lenseignement-de-jesus/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX335 - La nouveauté apportée par Jésus : accomplissement des promesses et transformation de la vie religieuse https://schilo.org/anx335-la-nouveaute-apportee-par-jesus-accomplissement-des-promesses-et-transformation-de-la-vie-religieuse/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx334-les-traditions-religieuses-face-a-lenseignement-de-jesus-fidelite-aux-ecritures-et-resistance-au-changement/, exportée le 19/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.